

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 06 octobre 2023

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance Ordinaire du 06 octobre 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 septembre 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, MEYER, OUGHLIS-HENRY, LESCA et Mrs CATTELOIN, COULETEL, DUPUY, FLEURY, et GOMES

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Mme OUGHLIS-HENRY
M SAINT- POL donne pouvoir à Mme LEROY
M DUJARDIN

Absent : M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Juliette LEJEUNE

Assistait également au Conseil Municipal : Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de mairie

Ouverture de séance : 20h00.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2023, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est adopté à l'unanimité.

I/ Point de situation

- Madame le Maire présente l'avancement des travaux de réhabilitation du logement de fonction en bibliothèque. Le dossier de consultation des entreprises est en phase de finalisation, la réunion de désignation des entreprises s'étant tenue le 25 septembre. L'ADTO doit donc mettre en place la procédure permettant d'engager les marchés de travaux. Il semble qu'une économie non négligeable soit envisageable (proche de 10%) par rapport aux coûts prévisionnels.

- Madame le Maire signifie qu'en ce qui concerne le projet « Mairie » (gestion de l'accessibilité et politique d'isolation dans le cadre de la rénovation thermique) les dossiers de demande préalable à travaux, de prévention et sécurité auprès du SDIS et d'accessibilité des personnes handicapées auprès de la Direction Départementale des Territoires ont été transmis. Les deux premiers dossiers ci-dessus évoqués ont fait l'objet d'un avis favorable, le dernier dossier étant encore à l'instruction.

- Suivi du dossier de mise en protection contre les coulées de boue des bassins d'orage surplombant le Hameau du Petit Alléré : lancement des travaux d'implantation de haies et de fascines le mardi 24 octobre avec intervention de l'entreprise MG'NATURE.

- Madame le Maire informe que la Communauté de Communes des Sablons organise deux formations gratuites sur le compostage le samedi 14 octobre à la Manufacture à Méru et le samedi 18 novembre à la salle Villa Nova à Villeneuve les Sablons. La fiche correspondante a été mise en ligne sur le site de la Commune et est placée en annexe de ce rapport.

- Malgré nos sollicitations et relances, aucune nouvelle quant au suivi des dossiers litigieux concernant les raccordements fibre.

- Madame le Maire retransmet les informations fournies par Briec DE LANDSHEER, responsable du SMAS, concernant l'état d'avancement des travaux de mise

en place de l'assainissement collectif: le dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation des réseaux EU, EP, AEP du quartier Lesgnaux à IVRY LE TEMPLE ainsi que le déploiement de l'assainissement collectif à MONTS, Petit-Alléré et Grand-Alléré (avec renforcement des réseaux d'eau potable et travaux ponctuels sur les ouvrages d'eaux pluviales) est désormais finalisé et chargé dans la plateforme de publication.

L'annonce légale BOAMP / JOUE est envoyée et en cours de parution.

L'ensemble du dossier sera donc automatiquement mis en ligne et téléchargeable pour les candidats dès la parution de la publicité (soit au plus tard le vendredi 22 septembre).

Clôture de la consultation le mardi 07 novembre 2023 à midi et ouverture des offres dans la foulée.

De plus le SMAS à récemment attribué la mission de mise à jour des Schémas Directeurs d'Assainissement au groupement d'entreprise ARTELIA / AQUA MESURE.

Cette étude, qui s'étendra sur deux années et débutera dans le courant du mois d'Octobre, a notamment pour objectifs de :

- Etablir un diagnostic précis du fonctionnement des ouvrages et des points de dysfonctionnements,
- Acter une feuille de route pour les 10 prochaines années par la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux accompagné par les financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- Définir l'impact de ces travaux sur le prix de l'eau (part assainissement),
- Etablir, en collaboration active avec notre Commune, les plans de zonages eaux usées qui définiront de façon précises les zones vouées à rester en assainissement non collectif et celles qui seront desservies dans les dix années par les réseaux d'eaux usées collectifs.

Pour réaliser cette mission conséquente, les entreprises auront besoin d'accéder régulièrement aux ouvrages du SMAS situés sur nos emprises communales respectives (réalisation de levés topographiques, études de fonctionnement, campagnes d'essais à la fumée, mesures de débits, mesures de charges polluantes transitées, opérations de curage/inspection télévisée...).

- Madame LEJEUNE présente les effectifs pour l'année scolaire 2023/2024 sur le RPI Monts/Neuville-Bosc.

-Ecole maternelle de Monts : Directrice Madame SALVANT

TPS : 2

PS : 4

MS : 7

GS : 4

Soit un total de 17 élèves

-Ecole élémentaire de Neuville-Bosc : Directeur Monsieur DAUBOUIN

-Classe de Monsieur PRIOU

CP : 6

CE1 : 3

CE2 : 9

-Classe de Monsieur DAUBOUIN

CM1 :7

CM2 : 8

Soit un total de 33 élèves

Le RPI compte 50 élèves

II/ SE60 – SMAS : Extension du réseau d'électricité (BT-SOUTER) du SE60 – Chemin des Vignettes

Madame le Maire présente la proposition concernant les travaux d'extension de réseau au niveau du Chemin des Vignettes pour le compte du SMAS (Assainissement collectif)

A l'unanimité, les membres présents acceptent la proposition du SE60 de desserte en électricité Chemin des Vignettes en technique souterraine.

III/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 (RPQS) :

Madame le Maire informe que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Fresnes-l'Eguillon a adressé son rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 (RPQS), rapport préalablement porté à la connaissance des conseillers municipaux par mail.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, acte à l'unanimité avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 (RPQS).

IV/Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes des Sablons :

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre CATTELOIN, premier adjoint qui se charge de la présentation du rapport.

Sont abordés le développement économique, l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture et les sports...

L'intégralité du rapport est consultable sur le site de la Communauté de Communes des Sablons.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, acte à l'unanimité avoir pris connaissance du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes des sablons.

V/Rapport d'activité 2022 du SE60 :

Il s'agit de prendre connaissance du rapport d'activité. Pour ce faire, Madame le Maire donne la parole à Madame Nathalie MEYER, déléguée.

Madame Meyer rappelle que le SE60 est le propriétaire du réseau électrique et qu'il concède un certain nombre de « kms » de réseau à ENEDIS pour en faire l'exploitation. Le SE60 est aussi Maître d'Ouvrage pour de nombreux chantiers de réseaux notamment en ce qui concerne l'enfouissement. Il propose aussi en option un certain nombre d'actions qui s'articulent autour de l'éclairage public, du regroupement de l'énergie, la maîtrise de l'énergie et l'énergie renouvelable.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité du rapport d'activité du SE60.

VI/Changement des Statuts de la Communauté de Communes des sablons :

Madame le Maire rappelle qu'en Conseil Communautaire du 21 septembre 2023, il a été exprimé que :

« Par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2023, les limites territoriales de la commune des Hauts Talican ont été modifiées et l'ancienne commune de Beaumont les Nonains est érigée en commune séparée à compter du 1er janvier 2024.

De ce fait, il est nécessaire de procéder à une modification des statuts : le nombre de délégués titulaires sera porté à 42 (à la place de 41) et le nombre de membres du bureau sera porté à 24 contre 23 actuellement.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le changement des statuts de la Communauté de Communes des Sablons.

VII/ SMOTHD : Adhésion 2023-2024 à la plateforme « ONE », espace numérique de travail pour les établissements scolaires et les écoles du territoire Haut-de-France

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler, auprès du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, l'accès à l'espace numérique de travail (ENT) pour les classes du 1er degré.

La participation s'élève à 1,55 par enfant scolarisé sachant que la Commune compte 33 enfants pour l'année scolaire 2023/2024.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, valident cette proposition.

VIII/ Analyse Financière 2016-2022

A déjà été évoqué, lors de précédents conseils, le problème du niveau de fiscalité insuffisant expliquant les résultats négatifs obtenus en fin d'année dans la section de fonctionnement.

Madame le Maire commence par présenter la liste de tous les travaux effectués de 2016 à 2022 avec des taux d'imposition inchangés durant cette période.

Madame le Maire informe qu'elle s'est fait adjoindre les services de Christian LERAY, aide aux décideurs locaux, pour établir une analyse financière des exercices 2018 à 2022 de la Commune.

Il ressort très clairement qu'en 2022 notamment les charges de fonctionnement communales sont inférieures de 48 € par habitant à celles constatées au niveau de la strate de comparaison départementale.

Une simulation des taux d'augmentation est établie et montre le minimum d'augmentation qu'il aurait fallu envisager pour équilibrer les comptes 2023 en section de fonctionnement (voir en annexe).

Au vu des comptes de résultat 2023, une nouvelle simulation sera effectuée et soumise au vote pour pouvoir présenter un budget prévisionnel 2024 équilibré en fonctionnement.

IX/Questions diverses

-Contes d'automne

Madame le Maire rappelle qu'un spectacle pour enfants est prévu le dimanche 26 novembre 2023 conjointement avec la Commune d'Ivry-le-Temple dans le cadre du Festival des Contes d'Automne 2023.

Madame le Maire propose de valider la convention « Festival des Contes d'Automne » avec le Conseil Départemental de l'Oise sur la base d'un montant de 175.00 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces conditions.

-Assurance statutaire du personnel

Madame le Maire laisse la parole à Sabine HERBELIN, secrétaire qui se charge de la présentation du dossier.

En effet conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vus confier une nouvelle mission à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques « santé » et « prévoyance » au profit de leurs agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de l'Oise a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour ces risques statutaires sachant que la protection complémentaire (mutuelle santé) ne sera obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2026.

A l'issue de cette procédure, le CDG60 a souscrit une convention de participation pour la prévoyance auprès du Groupe Mutualiste Européen RELYENS.

Madame le Maire propose d'adhérer au contrat d'assurance groupe prévoyance garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- Agents titulaires affiliés à la CNRACL:

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant).

- Agents titulaires affiliés à l'IRCANTEC :

Liste des risques garantis : Accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assurance statutaire RELYENS.

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Madame Le Maire remercie les membres du Conseil de leur présence.